

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

910000_784826_499287_Camping_Power_Reinigungskonzentrat

Date de révision: 07.08.2017

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

910000_784826_499287_Camping_Power_Reinigungskonzentrat

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Agent de nettoyage, alcalin

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Technolit GmbH	
Rue:	Industriestr. 8	
Lieu:	D-36137 Großlüder	
Téléphone:	+49 (0) 66 48 / 69-0	Téléfax: +49 (0) 66 48 / 69-5 69
e-mail:	info@technolit.de	
Internet:	www.technolit.de	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Provoque des lésions oculaires graves.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Sodium-metasilicate-5-hydrate

C9-C11 Alcohol, ethoxylated

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

910000_784826_499287_Camping_Power_Reinigungskonzentrat

Date de révision: 07.08.2017

Page 2 de 12

P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
10213-79-3	Sodium-metasilicate-5-hydrate			1 - <5 %
	229-912-9		01-2119449811-37	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H290 H314 H335			
68439-46-3	C9-C11 Alcohol, ethoxylated			1 - <5 %
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
	Amines, C12-C14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides			0,1 - <1 %
	931-292-6		01-2119490061-47	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 2; H302 H315 H318 H400 H411			
	Amines, N-tallow alkyltrimethylenediethoxylated			0,1 - <1 %
	800-029-6		01-2119962190-43	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, STOT RE 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1; H302 H314 H318 H372 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:
<5 % agents de surface non ioniques, <5 % phosphonates

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylenglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les

910000_784826_499287_Camping_Power_Reinigungskonzentrat

Date de révision: 07.08.2017

Page 3 de 12

hommes et symptômes possibles: perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservé le récipient bien fermé. Conservé sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

910000_784826_499287_Camping_Power_Reinigungskonzentrat

Date de révision: 07.08.2017

Page 4 de 12

Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de nettoyage, alcalin

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
10213-79-3	Sodium-metasilicate-5-hydrate			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,49 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	6,22 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,55 mg/m ³
	Amines,N-tallow alkyltrimethylendiethoxylated			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,12 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,017 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,025 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,007 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,007 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
10213-79-3	Sodium-metasilicate-5-hydrate	
	Milieu environnemental	
	Eau douce	7,5 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Amines,N-tallow alkyltrimethylendiethoxylated	
	Eau douce	0,002 mg/l
	Eau de mer	0,0002 mg/l
	Sédiment d'eau douce	7,5 mg/kg
	Intoxication secondaire	0,089 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1,6 mg/l
	Sol	5 mg/kg

910000_784826_499287_Camping_Power_Reinigungskonzentrat

Date de révision: 07.08.2017

Page 5 de 12

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques

Protection des mains

Modèle de gants adapté: Caoutchouc butyle (0,7 mm) Temps de pénétration (durée maximale de port) >240 min

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

	Testé selon la méthode
pH-Valeur (à 20 °C):	12,5
Modification d'état	
Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair:	non déterminé
Inflammabilité	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

910000_784826_499287_Camping_Power_Reinigungskonzentrat

Date de révision: 07.08.2017

Page 6 de 12

solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé
Propriétés comburantes	
Non comburant.	
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,06 g/cm ³
Hydrosolubilité:	facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé
9.2. Autres informations	
Teneur en corps solides:	non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Possibilité de réactions dangereuses.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acide, Peroxydes, Comburant.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur / Gel

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Acide, Peroxydes, Comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

910000_784826_499287_Camping_Power_Reinigungskonzentrat

Date de révision: 07.08.2017

Page 7 de 12

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
10213-79-3	Sodium-metasilicate-5-hydrate				
	par voie orale	DL50 1152-1349 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
68439-46-3	C9-C11 Alcohol, ethoxylated				
	par voie orale	ATE 500 mg/kg			
	Amines, C12-C14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides				
	par voie orale	DL50 1064 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	Amines,N-tallow alkyltrimethylendiethoxylated				
	par voie orale	DL50 >500 mg/kg	Rat		

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

910000_784826_499287_Camping_Power_Reinigungskonzentrat

Date de révision: 07.08.2017

Page 8 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
10213-79-3	Sodium-metasilicate-5-hydrate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 210 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 207 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1700-4857 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Amines, C12-C14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 3,46 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,266 mg/l	72 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3,1 mg/l	48 h			
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,067 mg/l	3 d			
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,7 mg/l	21 d			
	Amines,N-tallow alkyltrimethylendiethoxylated					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,16 mg/l	72 h	algues	OCDE 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,31 mg/l	48 h		OCDE 202	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	Amines,N-tallow alkyltrimethylendiethoxylated			
	OECD 301B	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
	Amines,N-tallow alkyltrimethylendiethoxylated	2,8

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
	Amines,N-tallow alkyltrimethylendiethoxylated	11		

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

910000_784826_499287_Camping_Power_Reinigungskonzentrat

Date de révision: 07.08.2017

Page 9 de 12

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets**Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1719
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Sodium-metasilicate-5-hydrate; C9-C11 Alcohol, ethoxylated)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8



Code de classement:	C5
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1719
--------------------------	---------

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

910000_784826_499287_Camping_Power_Reinigungskonzentrat

Date de révision: 07.08.2017

Page 10 de 12

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.
(Sodium-metasilicate-5-hydrate; C9-C11 Alcohol, ethoxylated)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 8



Code de classement: C5

Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité dégagee: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1719

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S.
(Sodium-metasilicate-5-hydrate; C9-C11 Alcohol, ethoxylated)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 223, 274

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité dégagee: E1

EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1719

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S.
(Sodium-metasilicate-5-hydrate; C9-C11 Alcohol, ethoxylated)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L

Passenger LQ: Y841

Quantité dégagee: E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

910000_784826_499287_Camping_Power_Reinigungskonzentrat

Date de révision: 07.08.2017

Page 11 de 12

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



910000_784826_499287_Camping_Power_Reinigungskonzentrat

Date de révision: 07.08.2017

Page 12 de 12

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)